

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 019-767/15/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération relative aux études d'extension du réseau de tramway axe Nord Sud.

DMET 15/12781/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole envisage de prolonger le réseau de tramway de Marseille afin de créer un axe Nord-Sud. Cette extension poursuit l'objectif de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun.

Ce projet présente un intérêt stratégique pour l'agglomération à plusieurs titres :

Il entre pleinement dans l'objectif de Marseille Provence Métropole de développement de son réseau de transports collectifs en site propre (TCSP) et contribue au rééquilibrage de la desserte des populations sur une aire urbaine plus vaste.

Il accompagnera l'extension de 170 hectares, vers le nord de Marseille, du périmètre de l'opération d'intérêt national portée par l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée dont l'objectif majeur est d'étendre la zone Centre-Ville de Marseille. Ce projet contribue également au rayonnement du Pôle d'échanges de Capitaine Gèze.

Une étude de faisabilité a été menée de janvier à octobre 2013 et a donné lieu à la désignation d'un bureau d'études pour la réalisation du programme de l'opération.

En parallèle, une étude complémentaire a été notifiée pour approfondir certains aspects techniques du projet, tels que l'adéquation des superficies disponibles aux fonctionnalités du futur dépôt sur le site de Montfuron et l'analyse de variantes de tracés, en particulier sur la section Gèze - St Exupery, ainsi que sur la section La Gaye-La Rouvière, pour répondre à une complexité technique avérée.

Les conclusions de cette dernière étude devraient permettre de présenter le programme de lancement du concours de Maîtrise d'œuvre, concernant cette opération, à l'approbation du prochain Conseil de Communauté.

Il convient maintenant de créer une opération permettant le lancement des études de maîtrise d'œuvre sur une première phase du projet dont le périmètre s'étend de Castellane vers La Gaye (Boulevard Urbain Sud) au Sud et d'Arenc vers Gèze au Nord.

Cette première phase du projet d'extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille de Gèze à la Gaye a été déclaré éligible au titre de l'appel à projets de l'Etat « Transports collectifs et mobilité durable » et s'est vu accorder à ce titre une aide financière de 29 870 000 euros.

La Communauté urbaine sollicitera par ailleurs des aides financières complémentaires auprès de ses partenaires, notamment le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Le montant de l'opération est de 14 100 000 euros HT. Ce montant comprend les frais de maîtrise d'œuvre afférents aux phases d'avant-projet (AVP) et de projet (PRO), le coût des études techniques préalables (sondages, reconnaissances, topographie,...), des études environnementales, les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance des bureaux de contrôle. Cette enveloppe ne comprend ni le coût des acquisitions foncières ni le coût des conventions avec les concessionnaires de réseau.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° DTM 009-583/14/CC du 19 décembre 2014 autorisant la saisine de la Commission Nationale de Débat Public concernant le projet d'extension du réseau de tramway d'agglomération du Nord au Sud.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il y a lieu de créer une opération permettant le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du tramway de Marseille entre Castellane et La Gaye au sud et entre Arenc et Capitaine Gèze au nord.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération relative aux études d'extension du réseau de tramway axe Nord Sud Gèze-La Gaye pour un montant de 14 100 000 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe Transports 2015 et suivants de la Communauté Urbaine – Sous Politique C230 - Nature Budgétaire 2031 –Fonction : 815 – avec L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

- Année 2015 : 381 000 euros
- Année 2016 : 2 309 000 euros
- Année 2017 : 2 610 000 euros
- Année 2018 : 3 800 000 euros
- Année 2019 : 2 500 000 euros
- Année 2020 : 2 500 000 euros

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ADEME, Agence de l'Eau ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au Transport
Mobilité durable et Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER